

RÉGLEMENTATION



TOUR DE MEUSE **&** **DEMI TOUR DE MEUSE**

L'organisation rappelle qu'il s'agit avant tout d'une épreuve d'endurance, un BREVET, regroupant plusieurs types de vélos vtt, cyclo-cross et gravel dans un esprit de "voyage sportif" au long cours, de challenge individuel.

La loi française étant stricte,

***Le TOUR DE MEUSE & le Demi Tour de Meuse
Ne sont pas des COURSES.***

Mais un challenge amateur totale et orientation libre

L'organisateur

TOUR DE MEUSE est une association loi de 1901. L'organisateur peut être contacté via le formulaire de contact sur son site internet www.tourdemeuse.fr par mail à l'adresse tourdemeuse@gmail.com ou par téléphone au 0671508451

- # Le **TOUR DE MEUSE & le Demi Tour de Meuse** sont des brevets (aventure cycliste)
- # Aucun classement ne sera publié.
- # Il n'y a aucun balisage, le suivi s'effectuant via une trace GPS.
- # Le participant est autonome et se doit comme dans toute activité de loisir privée

d'être couvert par une assurance (responsabilité civile).

L'association est couverte au titre de sa responsabilité civile (ainsi que les bénévoles participants à l'organisation du **TOUR DE MEUSE & le Demi Tour de Meuse**)

Cette épreuve n'étant pas une course selon la loi française, il n'y a pas de date butoir d'arrivée. C'est simplement notre présence au checkpoint final qui prend fin, le Lundi 9 Juin 2025 (18h)

Après s'être élancés de la ville de départ, les cyclistes doivent suivre la trace fournie et traverser chacune des villes inscrites au parcours du **TOUR DE MEUSE & le Demi Tour de Meuse** auquel ils ont pris part et faire un selfie dans les lieux indiqués pour chacun des checkpoints mentionnés. Le dernier point de contrôle est celui de la ville d'arrivée.

Vous pourrez alors valider votre passage aux checkpoints par une photo en selfie.

Si le selfie n'est pas fait nous ne validerons pas le BREVET DE FINISHERS

LISTE DE MATERIEL OBLIGATOIRE

Voici la liste du matériel obligatoire :

- Un casque
- Une sonnette
- Un sifflet
- Un gilet haute visibilité ou similaire.
- Un GPS ou dispositif GPS sur votre téléphone portable.
- Un éclairage blanc à l'avant et rouge à l'arrière.
- Une couverture de survie
- Matériels de réparation (Pompe, Rustines, Chambres à air, Outils)

Documents obligatoires

Inscription sur internet uniquement :

site <https://www.sportsnconnect.com/calendrier-evenements/view/28236/tour-de-meuse-route-gravel>

A fournir la veille de votre départ à l'organisation :

Votre Caution pour le Tracker (*150 euros par chèque ou espèces*) lors de votre remise de *tracker*

Les équipements OBLIGATOIRES selon le CODE DE LA ROUTE FRANCAIS :

Éclairage à l'avant : 1 feu unique émettant une lumière blanche ou jaune (Art R195),

Éclairage à l'arrière : 1 feu rouge (Art R195),

Un ou plusieurs dispositifs réfléchissants de couleur rouge visibles de l'arrière. Des dispositifs réfléchissant orangés visibles latéralement. Des catadioptres sur les roues et les pédales (Art R196)

Note : Concernant les catadioptres, nous vous avons simplement informé de la loi française en vigueur. Il n'y aura pas de contrôle sur les catadioptres de notre part avant le départ. Nous savons pertinemment qu'il n'est pas possible d'avoir des réflecteurs sur des pédales automatiques... et que c'est très moche dans les roues :-p

RÈGLEMENT

Le **TOUR DE MEUSE** n'est pas une course, aucun classement ne sera établi. Il n'y a rien à gagner

Avoir 18 ans au moment du départ.

Les mineurs même accompagnés par un adulte/parent ne seront pas acceptés.

Être médicalement apte à des épreuves d'ultra-distance.

Pas de sélection. Premiers arrivés, premiers servis.

Limité à 200 participants sur le Tour de MEUSE & 150 sur le Demi-Tour de MEUSE

Le port du casque est obligatoire.

Le port d'un gilet haute visibilité est obligatoire à la tombée de la nuit ou par faible visibilité.

PAS DE ROULAGE POSSIBLE DE 0h à 4h sous peine d'Exclusion de l'épreuve.

Votre vélo devra être équipé d'un éclairage blanc à l'avant et rouge à l'arrière.

Les vélos à assistance électrique sont autorisés à prendre le départ.

L'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription de personnes n'ayant pas respecté les règles lors de précédentes épreuves.

Vous devez présenter avant le départ votre attestation responsabilité civile (généralement comprise dans votre assurance habitation).

La présentation d'un certificat médical de moins de 1 an est obligatoire (non contre-indication à la pratique du cyclisme en ultra distance.)

Vous allez circuler sur des routes et chemins ouverts à d'autres usagers.

Merci de respecter les piétons, chevaux, animaux et autres vélos croisés.

Merci de respecter le code de la route lors de vos cheminements sur routes ouvertes à la circulation.

Vous n'êtes pas prioritaire, restez courtois en toutes circonstances.

Merci de prendre soin du tracker qui vous sera prêté pour la durée de l'épreuve. Votre caution de 150 euros sera retenue en cas de perte ou de dégradation.

Merci de tenir compte des recommandations de la direction de l'épreuve et/ou des bénévoles.

De par la nature que nous souhaitons donner à cette aventure, les bénévoles présents sur les différents checkpoints ne seront pas habilités à vous porter assistance.

En cas d'accident ou de blessure, merci de contacter les secours. Avertir la direction de l'épreuve au numéro indiqué dans votre inscription.

Les participants doivent être autonomes : logement, nourriture, incidents mécaniques ou physiques.

assistance extérieure autorisé. Les participants doivent être autonomes au maximum.

Les véhicules d'assistances sont interdits à suivre l'épreuve mais sont autorisés à rejoindre des points de passages sur les parcours.

Le TOUR DE MEUSE & le Demi Tour de Meuse

Ne sont pas des COURSES *Attention : Si le selfie n'est pas fait lors de votre brevet ou vous n'avez pas effectué l'entièreté de la trace nous ne validerons pas le BREVET DE FINISHER.

Nous autorisons également l'assistance locale, de personnes que vous rencontrerez sur le parcours.

Vous êtes libre de gérer vos pauses.

Soyez responsable et gérez au mieux vos périodes de repos pour éviter accident et fatigue.

- # Inscription individuelle uniquement sur le site <https://www.sportsnconnect.com/calendrier-evenements/view/28236/tour-de-meuse-route-gravel>
- # En cas d'abandon, merci de le signaler à la direction de l'épreuve. Nicolas MARTIN 0671508451 ainsi que la restitution de tracker avant la fin de l'épreuve.
- # Le briefing est obligatoire pour le Départ du Tour de MEUSE + Demi tour de MEUSE.
- # Chaque participant est libre de rouler quand il le veut.
- # La route de nuit est particulièrement dangereuse. Nous vous recommandons de vous arrêter quelques heures durant la nuit.
- # Il est expressément indiqué que les randonneurs participent au brevet sous leur propre et exclusive responsabilité.
- # Cette cession dégage de fait la responsabilité de l'organisation en cas d'accident subi ou provoqué par ce tiers lors de la randonnée.
- # En cas de non-respect du règlement, l'organisation appliquera des pénalités* de temps pouvant aller jusqu'à l'exclusion de brevet.

-Annulation ou modification de l'épreuve

L'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve ou de modifier la date de départ de la course 8 jours (huit jours) au plus tard, avant la date de départ prévue.

Le participant accepte sans réserve et irrévocablement ce droit d'annulation ou de modification de date de l'épreuve, et dans ce cas là, il renonce à engager la responsabilité de l'organisateur ou de lui demander le versement d'une quelconque somme indemnitaire à ce titre.

En cas de force majeure (ex ; mauvaises conditions météorologiques, problèmes de sécurité, accident corporel important d'un participant...), l'organisateur se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours ou de modifier le parcours.

En cas de modification de date de la course, notamment pour des raisons météorologiques, les frais d'inscription ne seront pas restitués au participant si celui-ci décide de ne pas participer à la course à laquelle il était inscrit. L'organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours de la course et le lieu du bivouac (ville étape).

INFORMATIONS PRATIQUES ET REGLEMENTAIRES

- # Nous invitons les participants à respecter les lieux qui les reçoivent ainsi que les abords des routes empruntées par Le **TOUR DE MEUSE & Demi Tour de Meuse**.
- # Il est formellement interdit de jeter des ordures sur la route.
- # Les participants pourront être tenus responsables des dégradations constatées et obtenir des pénalités.
- # Il en va du confort de tous et de l'image des randonneurs cyclistes !
- # Respecter la nature et les propriétés privées.

Pour info :

Le bivouac est un campement temporaire dans un endroit peu ou pas aménagé, généralement pratiqué en pleine nature par des personnes faisant des activités de plein air (randonnée, escalade, vtt, kayak, etc.) sur plusieurs jours. Un bivouac se fait du coucher du soleil à son lever, une seule nuit au même endroit et avec un campement léger et sommaire (tente ou pas).

Il est interdit de camper dans les lieux publics suivants :

- Forêts, bois et parcs classés comme « espaces boisés à conserver ».
- Routes et chemins.

- A moins de 200 m d'un point de captage d'eau potable.
- Sites classés dans les « zones de protection du patrimoine de la nature et des sites ».
- A moins de 500 m d'un monument classé « historique ».
- Les préfetures ou communes peuvent également interdire des lieux publics de manière temporaire ou permanente. Ces interdictions sont généralement affichées en mairie ou signalées par des panneaux auprès des zones interdites.

Plus d'infos :

<https://www.lecampingsauvage.fr/legislation-et-reglementation/camping-sauvage-bivouac>

Autonomie

Chaque Cycliste doit également disposer des équipements nécessaires afin de faire face aux conditions météorologiques susceptibles d'être rencontrées ainsi qu'aux éventuels incidents (crevaisons, bris de chaîne, chutes...)

Chaque cycliste est AUTONOME quant à :

Son vélo, son état de fonctionnement pour un usage d'endurance sur route et VTT, sa maintenance et sa protection (y compris contre le vol), avant, pendant et à l'issue de l'évènement,

Son alimentation et ses boissons pour et pendant toute la durée de l'évènement,

La gestion de son itinéraire, de sa progression, sa gestion du sommeil et par extension sa sécurité.

ASSURANCES

Chaque participant doit obligatoirement être en possession d'une assurance individuelle accident pour la durée de l'épreuve couvrant tous les préjudices que celui-ci peut se causer à lui-même (chute, blessure, handicap, mort, etc.) ainsi que les frais de recherche et d'évacuation et éventuellement de rapatriement dans son pays de résidence.

Le participant a pleine conscience d'avoir accepté tous les risques liés à l'épreuve TOUR DE MEUSE + DEMI TOUR DE MEUSE, si bien qu'en s'engageant dans cette épreuve, il décharge l'organisateur de toute responsabilité quant aux dommages qu'il pourrait subir du fait de cette épreuve.

Seul l'assurance prise sur le site lors de votre inscription

<https://www.sportsnconnect.com/calendrier-evenements/view/28236/tour-de-meuse-route-gravel> couvre votre remboursement d'inscription en cas d'annulation de votre participation.

[Sous - Conditions avoir sur le site]

<https://www.sportsnconnect.com/pages/terms-of-service>